



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 19 mars 2024

Cellule opérationnelle sur la viticulture

Aurore LE BONNEC, secrétaire générale de la préfecture de Gironde, a présidé ce lundi 18 mars à la demande du préfet de la Gironde, une nouvelle réunion de la cellule opérationnelle sur la viticulture.

Elle a réuni les professionnels : Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, fédération des grands vins de Bordeaux, ODG Bordeaux-Bordeaux Supérieurs, FNSEA de la Gironde, fédération des Vignerons Indépendants de Gironde, Collectif Viti33, les services publics de l'État, Chambre d'agriculture de la Gironde, Mutualité Sociale Agricole, Tribunal judiciaire de Bordeaux, Conseil Régional et Conseil Départemental de la Gironde pour faire le point sur les mesures mises en œuvre pour le soutien de la filière.

- **Le plan d'arrachage se poursuit avec le versement des premières aides**

1 211 dossiers ont été déposés pour une surface d'environ 8 000 ha avant instruction, dont un peu plus de 700 dossiers dans le cadre du dispositif de renaturation, avec engagement de conservation des parcelles en zone « naturelle » pendant 20 ans, et un peu plus de 500 dossiers dans le cadre du dispositif de diversification financé par le CIVB.

Aujourd'hui **la quasi-totalité des exploitants a reçu une autorisation de commencement de travaux** de la part de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Cette autorisation leur permet de planifier les chantiers d'arrachage avec les entrepreneurs de travaux d'ici le 31 mai 2024 (date butoir).

91 % des dossiers ont été pris en charge par les services instructeurs de l'État, soit 1090 dossiers et l'instruction est finalisée pour près de la moitié d'entre eux. **Les courriers de notification des aides sont en cours d'envoi pour les 200 premiers dossiers complets.**

Une fois l'arrachage réalisé, et après réception du courrier de notification de l'aide, les demandeurs devront procéder à la déclaration de leurs arrachages auprès des Douanes pour obtenir **une attestation de sortie des parcelles du casier viticole informatisé (CVI)** et faire leur **demande unique de paiement pour l'ensemble des surfaces aidées**. Un contrôle de la qualité de l'arrachage sera réalisé par les organismes professionnels (ODG). **Les premiers versements auront lieu en avril prochain.**

Une nouvelle campagne de candidatures au dispositif d'arrachage sera ouverte courant avril 2024.

- **Le fonds d'urgence du Gouvernement pour aider les entreprises en difficulté**

Le guichet de dépôt des demandes a été prolongé jusqu'au 18 mars.

Plus de 1 900 dossiers ont déjà été déposés et 560 sont en attente, pour une enveloppe disponible de 14,24 M€.

Les règles de priorité et de modulation seront fixées par une cellule départementale réunissant les représentants professionnels agricoles, les établissements bancaires et les services de l'État. **Une première réunion est prévue le 25 mars.**

- **Les permanences agricoles proposées chaque semaine en sous-préfectures**

Depuis leur mise en place le 1^{er} mars dernier, elles ont déjà accueilli une quinzaine d'agriculteurs, majoritairement des viticulteurs en difficulté qui souhaitent avoir des précisions sur leur éligibilité au fonds d'urgence ou aux reports de remboursement du PGE. Les permanences agricoles se poursuivent, chaque vendredi de 14h à 16h, sans rendez-vous.

La secrétaire générale a rappelé la tenue en juin prochain du **prochain comité plénier de lutte contre le mal-être en agriculture**, lequel permettra de faire le point sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement social.

A cet égard, le guide pratique "**Bien dans son travail, bien dans sa vie**", élaboré par la MSA en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde et les services de l'Etat, permet d'ores et déjà à l'ensemble des exploitants et salariés agricoles d'identifier les solutions existantes.

Le guide, mis à jour en février dernier, est disponible sur le site de la MSA et a été transmis à tous les maires de Gironde pour encourager une veille attentive et en proximité à la situation des viticulteurs : <https://gironde.msa.fr/lfp/documents/98760/303222932/Guide+pratique+agriculteurs+et+salari%C3%A9s+agricoles+de+Gironde.pdf>

« Les services de l'État restent très mobilisés et à l'écoute des agriculteurs en difficulté. La DDTM continue de mobiliser des moyens conséquents pour instruire les dossiers d'arrachage et du fonds d'urgence pour la viticulture. Les paiements des travaux d'arrachage vont débiter dans les prochains jours.» le préfet Étienne GUYOT.